

ACCUEIL DE JOUR DOSSIER DE PRE-ADMISSION

L'**accueil de jour** est destiné à accompagner sur une journée une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée afin d'apporter un soutien aux aidants naturels et de stimuler la personne par une prise en charge globale pluridisciplinaire proposant des ateliers de stimulation cognitive, des activités occupationnelles et un suivi médico-social personnalisé.

Son organisation et son aménagement reconstituent l'ambiance du domicile grâce à un accompagnement personnalisé et à une équipe pluridisciplinaire de professionnels.

Cette structure contribue au maintien des relations sociales de la personne, il permet de prolonger le maintien à domicile et de retarder l'entrée en institution.

L'accueil de jour est un service médico-social ouvert tous les jours de la semaine à l'exception des samedi, dimanche et jours fériés.

La fréquentation se fait par journée entière. Les jours d'accueil sont établis en fonction de la demande et des possibilités de service.

Les personnes sont accueillies à partir de 9h30. Les départs sont organisés à partir de 16h30 et jusqu'à 17h00.

Il reçoit des personnes valides ou semi valides, à un stade débutant ou modéré de la maladie.

Ce dossier se compose d'une attestation médicale à faire compléter par le médecin traitant de la personne voulant être accueillie ainsi que d'une fiche de renseignements administratifs et personnels favorisant l'élaboration d'un projet d'accompagnement individualisé.

L'inscription du demandeur ne sera effective qu'après étude du dossier par l'équipe médico-sociale de l'accueil de jour.

Chaque trimestre, une évaluation de l'adaptation de la personne à la structure sera effectuée afin de déterminer si la prise en charge doit se poursuivre.